Chanteloup les Bois

Mai- Juin 2023

Le mot de l'équipe municipale

Flash Infos n°234

Chères Cantelupiennes, chers Cantelupiens

Ce Flash du mois de juin est l'occasion d'évoquer l'arrivée de l'été. Après une sécheresse précoce, il nous faut maintenant redouter des épisodes de canicule.

La commune de Chanteloup-les-Bois est tenue d'appliquer les dispositions du plan Canicule au cas où le Préfet de Maine-et-Loire déciderait de sa mise en œuvre. Ce plan impose à la commune de disposer d'un registre communal nominatif, document confidentiel, recensant toutes les personnes isolées et vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap...). En cas de déclenchement du plan Canicule, il revient aux élus et/ou services de la mairie de contacter régulièrement les personnes figurant dans ce registre afin de s'enquérir de leur santé et de leur rappeler les mesures à prendre pour préserver leur santé.

C'est pourquoi nous demandons aux habitants potentiellement concernés par ce plan Canicule de bien vouloir se signaler en mairie afin d'actualiser le registre des personnes vulnérables. Cette démarche libre et volontaire peut être entreprise par des proches des personnes à risque.

Le mois de mai a été l'occasion d'accueillir plusieurs manifestations sur notre commune.
Tout d'abord les commémorations du 8 mai ont donné lieu à la tenue d'une cérémonie regroupant des Anciens Combattants, des élus et des habitants provenant de Chanteloup et des communes voisines de Vezins, Nuaillé et Trémentines. La participation de la fanfare de Trémentines a permis de bénéficier d'un accompagnement en musique des différentes phases de l'événement. Nous tenons également à remercier les enseignantes et les élèves de l'école Saint Jean Bosco de Chanteloup-les-Bois qui se sont associés à la cérémonie.

Le samedi 27 mai, avait lieu la fête des Feux de la Saint Jean, organisée par le Comité des Fêtes de Chanteloup-les-Bois. Cette manifestation, soutenue par la mairie, a été l'occasion de réunir plusieurs centaines de personnes sur le stade de la Grande Fontaine à l'occasion d'un temps festif.

Le lendemain, dimanche 28 mai, se tenait le spectacle Trois de la compagnie EDA, choisi par la commune dans le cadre du programme culturel Itinérances de l'Agglomération du Choletais. Dans le parc de la Grande Fontaine, une cinquantaine de spectateurs ont assisté à la représentation de ce trio associant danse et théâtre, avec la participation de bénévoles cantelupiens.

Concernant les ressources humaines de la commune, les élus ont décidé de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent technique polyvalent en charge notamment de l'entretien du cimetière et des espaces verts. L'absence prolongée de ce dernier, pour raison médicale, s'est traduite par un retard conséquent dans les travaux de tonte, de taille et de désherbage, malgré l'implication de plusieurs élus pour assurer les tâches les plus urgentes.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer l'arrivée, en date du 5 juin, de Madame Aurélie Cretté, qui va assurer le remplacement de l'agent technique jusqu'au 7 juillet et remettre progressivement en état les espaces verts et le cimetière.

Nous avions évoqué lors de précédents numéros la décision des élus de construire un terrain multi-sports (City Stade) en lieu et place du terrain de basket de la Grande Fontaine.

Les travaux seront effectués du 26 au 30 juin, vous pourrez donc profiter de cette structure dès cet été.
Veuillez noter que des contrôles officiels de sécurité de l'installation devront avoir lieu préalablement à son utilisation par les différents publics. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir respecter les éléments de signalétique qui seront mis en place et interdiront l'accès au City Stade avant que sa parfaite conformité ne soit établie par les services compétents.

Enfin, l'équipe municipale souhaite vous informer du lancement d'un projet d'exposition de photographies, imprimées sur une toile disposée dans un encadrement sur pieds, qui seront dispersées dans des espaces publics de la commune. Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat avec le parc éolien de la Grande Levée qui verse à la commune une subvention annuelle dédiée à un projet associatif, culturel ou touristique.

Pour mener à bien ce projet, la mairie souhaite créer un groupe de travail autour de Jean-Claude Poiron, adjoint en charge des animations communales. Nous invitons donc les personnes intéressées à se manifester dès à présent auprès de M. Poiron.

Nous vous souhaitons dès à présent de bonnes vacances à tous.

Bonne lecture,
L'équipe municipale

Fleurissement de la commune

Suite aux sécheresses des précédents étés et aux restrictions d'eau qui en découlent, la commission aménagement a réfléchi à une alternative au fleurissement du bourg.

Vous pouvez donc voir pousser dans les jardinières des fleurs qui n'ont pas besoin d'eau et dont la fleuraison devrait tenir jusqu'à la fin de l'été. Levez les yeux vers la Mairie, de grandes fleurs ont également pris place aux fenêtres.

1

Ces décorations ont été réalisées par les élus au gré de leur imagination. Si vous le souhaitez, nous vous invitons à fleurir votre jardin ou maison avec des matériaux de récupération et pourquoi pas donner des idées pour l'année prochaine...

Création de spectacle à l'étang de Péronne

Du 14 au 18 août, la Compagnie Reconnexion investit l'étang de Péronne pendant une semaine pour continuer la création de son dernier spectacle : Vox Silvae (la voix de la forêt), un spectacle-balade poétique et onirique en forêt.

Ondines, dryades, farfadets et autres êtres des bois apparaissent puis s'enfuient. Dans un bois que l'on redécouvre, chacun devient attentif au moindre détail pour tenter d'apercevoir ces personnages étranges et fabuleux entre deux arbres ou sur le bord d'une rivière. D'abord simples présences, les êtres mi-humains mi-végétaux se laissent lentement apprivoiser, à moins que ce soit eux qui nous apprivoisent doucement. Ils chantent, parlent, rient et pleurent, racontent leurs petites joies et leurs grandes douleurs.

Les comédiens se métamorphosent en êtres surnaturels et disparaissent derrière costumes et maquillage. Le spectacle voyage entre textes, chant, performance visuelle et corporelle, dans un genre hybride entre le théâtre contemporain et les arts plastiques.

*Cette semaine de création se terminera par **une présentation ouverte au public le vendredi 18 août**. Le spectacle n'étant pas finalisé, la compagnie proposera un extrait du spectacle **à prix libre**.*

Présentations ouvertes :
vendredi 18 août 2023
À 18h, 19h, 20h et 21h.
Durée approximative : 35 minutes
Départ du spectacle-balade au parking de l'étang
Jauge par passage : 20 personnes
Réservation au 07.62.06.92.52

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 9 mars 2023.

I – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU THOUET

Monsieur le Maire expose que, par arrêté inter préfectoral du 8 février 2023, une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet est ouverte du 20 mars 2023 au 20 avril 2023 inclus.

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de la mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le périmètre du SAGE du Thouet concerne 169 communes sur trois départements (Deux-Sèvres, Vienne et Maine-et-Loire) pour une population de l'ordre de 240 000 habitants, dont la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS.

Le Conseil municipal de Chanteloup-les-Bois est donc appelé à donner son avis sur le dossier pendant la durée de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal a procédé au vote dont le résultat est le suivant :

- 1 voix contre
- 5 voix pour
- 8 abstentions

En conséquence, la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS n'émet pas d'avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Thouet.

II – DELIBERATION POUR VALIDER LES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'Agglomération du Choletais, par l'intermédiaire du Conservatoire du Choletais et en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Maine-et-Loire, développe l'éducation musicale pour les élèves des écoles publiques et privées de son territoire.
Les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) correspondent à des unités de projet. Une unité de projet compte 16 séances sur un semestre, et sur la base de 45 minutes devant la classe et 15 minutes de concertation.

Le tarif horaire 2022-2023 avait été fixé à 55 € sur la base de 16 séances par Unité de Projet, soit un coût de 880€ par Unité de Projet financée. La commune de Chanteloup avait retenu 2 unités de projet soit 32 séances pour un coût de 1 760 € sur l'année, frais de déplacement de l'intervenant en plus, également facturés à l'issue de l'année scolaire.

Les tarifs pour 2023-2024 seront prochainement validés par délibération du conseil de communauté, sur la base d'un montant identique.

Afin de préparer l'année scolaire 2023-2024, il est demandé aux communes de se prononcer sur la mise en place ou la reconduction de ce partenariat avec l'Agglomération du Choletais, après concertation avec les directeurs d'école.
Monsieur le Maire informe le conseil que l'école privée St Jean Bosco souhaiterait la reconduction de ces interventions musicales.

Il propose donc au Conseil Municipal, de délibérer pour reconduire les Interventions Musicales en Milieu Scolaire, à hauteur de 2 unités de projet soit 32 séances pour un coût de 1 760 € sur l'année, frais de déplacement de l'intervenant en plus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour reconduire les Interventions Musicales en Milieu Scolaire, à hauteur de 2 unités de projet soit 32 séances pour un coût de 1 760 € sur l'année, frais de déplacement de l'intervenant en plus et autorise le Maire à adresser la déclaration d'intention de financement des IMS à l'Agglomération du Choletais.

III – VOTE D'UNE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION LOISIRS PLURIEL CHOLET

Depuis 2011, l'Association Loisirs Pluriel de Cholet propose un accueil paritaire pour les enfants en situation de handicap ou non, afin de permettre à tous, d'évoluer, de grandir et de vivre ensemble dans le respect de la différence

de chacun. En 2022, c'est 81 enfants et adolescents handicapés ou non qui ont été accueillis au sein de l'ALSH « Loisirs Pluriel Enfants » (3-13 ans) ainsi qu'à l'espace jeunes « Loisirs Pluriel Ados » (13-18 ans).

Dans le cadre du Plan d'Action de la Convention Territoriale Globale, l'un des enjeux présentés est celui de préserver des ressources sur le territoire, maintenir un service nécessaire aux familles et favoriser l'inclusion. Dans cette optique, plusieurs propositions ont été présentées afin de soutenir Loisirs Pluriel Cholet, offrant une réponse adaptée aux familles du territoire et garantissant l'accès aux loisirs et l'inclusion des enfants et adolescents de 3 à 18 ans.
L'Association Loisirs Pluriel de Cholet sollicite donc la commune de Chanteloup-Les-Bois à hauteur de 168 € selon la proposition adoptée dans le cadre de la Conférence Territoriale du 03 mars 2023, afin d'acter ce partenariat et permettre de pérenniser l'activité de l'association, notamment avec une réouverture de l'espace jeunes « Loisirs Pluriel Ados Cholet ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de voter une subvention de 168 € à l'Association Loisirs Pluriel de Cholet pour 2023

La dépense sera prélevée à l'article 65748 du budget primitif 2023 de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS

IV – REMPLACEMENT DE LA DELEGUEE A LA COMMISSION « ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – RESSOURCES HUMAINES » DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

M. le Maire informe le Conseil que Mme BIRAUD Tatiana ne souhaite plus être déléguée à la Commission « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » de l'Agglomération du Choletais, et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP-LES-BOIS décide, à l'unanimité, de désigner :

- M. Olivier RIO, délégué à la Commission « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » de l'Agglomération du Choletais.

V – DELIBERATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION D'UN CITY-STADE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la création d'un city-stade en lieu et place du terrain de basket-ball actuel.
La commune a donc sollicité 4 entreprises différentes pour chiffrer la réalisation de cet équipement.
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de ces 4 prestataires.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la société AGORESPACE 60150 – LONGUEIL-ANNEL
pour un montant total de travaux de 72 500 € HT soit 87 000 TTC
pour la réalisation d'un city-stade sur la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS

VI – DELIBERATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention pourrait être attribuée à la commune par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du **« *Plan 5000 terrains de sport » enveloppe 2023,*** pour la réalisation d'un city-stade sur la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS.
La subvention minimale pouvant être accordée est de 10 000 €, avec un taux de subventionnement pouvant aller de 50% à 80 % du montant subventionnable HT, sachant qu'au moins 20 % du coût total du projet doit rester à la charge de la commune.

Considérant que :

-les équipements sportifs sur la commune sont peu nombreux et que ceux existants sont vieillissants,
-la fréquentation du site est néanmoins importante,
-lors d'une consultation citoyenne menée fin 2020, les habitants ont exprimé le souhait de bénéficier d'un city-stade sur la commune,

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la création d'un city-stade en lieu et place du terrain de basket-ball actuel.

Afin de financer une partie de ce projet d'aménagement, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du ***« Plan 5000 terrains de sport » enveloppe 2023***, pour la réalisation d'un city-stade sur la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, à hauteur de 60 % du montant total HT des travaux, évalué à 72 500 € HT soit 87 000 € TTC par la société AGORESPACE 60150 – LONGUEIL-ANNEL retenue pour la réalisation de cet équipement.

VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal trois possibilités d'augmentation des taux d'imposition pour les taxes directes locales : 0 ; 1 % et 2 %.
Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur le vote des taux des taxes foncières bâties et non bâties et de la taxe d'habitation pour 2023,
Suite au vote, par 1 voix pour 0 % d'augmentation, 5 voix pour 1 % d'augmentation et 8 voix pour 2 % d'augmentation, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, d'augmenter de 2% les taux 2022 de la Taxe Foncière Bâtie, de la Taxe Foncière Non Bâtie et de la Taxe d'Habitation pour 2023 et vote donc les taux d'imposition 2023 suivants :

- 45.11 % pour la Taxe Foncière bâtie
- 44,38 % pour la Taxe Foncière non bâtie
- 14.24 % pour la Taxe d'habitation

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1– Déclaration d'intention d'aliéner
M. le Maire, en vertu de sa délégation, informe le Conseil Municipal que la commune ne va pas exercer son Droit de Préemption Urbain sur une vente concernant les biens suivants :

- bien cadastré AK 460 d'une superficie de 526 m2 situé au 4 rue d'Anjou appartenant aux consorts TETAU.

2– Elections sénatoriales du 24 septembre 2023– Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants
M. Le Maire informe le conseil que la désignation des délégués du Conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales devront se faire impérativement le vendredi 9 juin 2023.

3– Paroisse Ste Marie des Sources de l'Evre
Lecture d'un courrier du relais paroissial faisant part de son souhait de remettre 1 000 € à la commune (solde d'un don) afin de participer à la réparation du moteur de la grosse cloche qui ne fonctionne plus (glas – carillon de fête). Le Maire propose au conseil de faire réactualiser le devis de fin 2021 et de demander également à d'autres prestataires.

4 – Musique de Trémentines lors de la Cérémonie du 8 mai 2023
M. le Maire informe le Conseil que la prestation de la Musique sera de 400 € pour les 4 communes soit 100 € pour Chanteloup et qu'elle sera présente avant et après la messe ainsi qu'au cimetière.

5 – Itinérances saison 2– Corinne DUWATTEZ

- Point sur le 6 mai 2023 : appel aux amateurs pour la demi-journée d'atelier
  A ce jour, 6 personnes seraient inscrites, il conviendrait d'en réunir 14

6 – Groupe Fleurissement – Adèle MERLET

- Un premier atelier a déjà eu lieu pour fabriquer des compositions florales à base de matériaux divers.
- Un second atelier est fixé jeudi 20 avril 2023 à 18 h 30

7– Commission « Communication-Economie-Vie Associative » – Jean-Claude POIRON

- Organisation du 8 mai 2023 à Chanteloup-les-Bois avec la nouvelle association UNC CNTV des 4 communes, point sur le déroulement :
  - Rendez-vous fixé à 10 h 15
  - Messe à 10 h 30 suivie de la cérémonie au cimetière
  - Vin d'honneur à la MCL

Association de l'Ecole et des enfants (chant La Marseillaise) et appel aux conseillers municipaux pour service au vin d'honneur.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 13 avril 2023.

I – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022 POUR LES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2022, et arrêtés comme suit :

- **Commune**
  - Section de fonctionnement
    - Dépenses : 344 164.20 €
    - Recettes : 398 372.89 €
    - Soit un excédent de l'exercice 2022 de 54 208.69 €
    - Résultat de clôture 2021 111 889.12 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2022 36 889.12 €
    - Soit un résultat de clôture 2022 excédentaire de 129 208.69 €

  - Section d'investissement
    - Dépenses : 94 034.25 €
    - Recettes : 77 976.64 €
    - Soit un déficit de l'exercice 2022 de : - 16 057.61 €
    - Résultat de clôture 2021 - 49 579.83 €
    - Soit un résultat de clôture 2022 déficitaire de - 65 637.44 €

- **Lotissement Le Hameau de l'Echalier**
  - Section de fonctionnement
    - Dépenses : 57 388.56 €
    - Recettes : 59 170.84 €
    - Soit un excédent de l'exercice 2022 de : 1 782.28 €
    - Résultat de clôture 2021 - 59 407.31 €
    - Soit un résultat de clôture 2022 déficitaire de - 57 625.03 €

  - Section d'investissement
    - Dépenses : 38 073.85 €
    - Recettes : 56 635.09 €
    - Soit un excédent de l'exercice 2022 de 18 561.24 €
    - Résultat de clôture 2021 35 913.61 €
    - Soit un résultat de clôture 2022 excédentaire de 54 474.85 €

II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 POUR LES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle des délibérations pour le vote des comptes administratifs 2022 et Mme DUWATTEZ, 1ère adjointe, après présentation des comptes, fait voter le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022 dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2022, et arrêtés comme suit :

- **Commune**

  - Section de fonctionnement
    - Dépenses : 344 164.20 €
    - Recettes : 398 372.89 €
    - Soit un excédent de l'exercice 2022 de 54 208.69 €
    - Résultat de clôture 2021 111 889.12 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2022 36 889.12 €

- Soit un résultat de clôture 2022 excédentaire de 129 208.69 €

- Section d'investissement
  - Dépenses : 94 034.25 €
  - Recettes : 77 976.64 €
  - Soit un déficit de l'exercice 2022 de : - 16 057.61 €
  - Résultat de clôture 2021 - 49 579.83 €
  - Soit un résultat de clôture 2022 déficitaire de - 65 637.44 €

➢ **Lotissement Le Hameau de l'Echalier**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 57 388.56 €
  - Recettes : 59 170.84 €
  - Soit un excédent de l'exercice 2022 de : 1 782.28 €
  - Résultat de clôture 2021 - 59 407.31 €
  - soit un résultat de clôture 2022 déficitaire de - 57 625.03 €
- Section d'investissement
  - Dépenses : 38 073.85 €
  - Recettes : 56 635.09 €
  - Soit un excédent de l'exercice 2022 de 18 561.24 €
  - Résultat de clôture 2021 35 913.61 €
  - Soit un résultat de clôture 2022 excédentaire de 54 474.85 €

III – VOTE DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2023

Vu les circulaires préfectorales du 26 février 2015 et du 22 mars 2018, concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales, le Maire propose au conseil municipal de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église à 200 € pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'allouer pour l'année 2023 une indemnité de 200 € au gardien de l'Eglise,
Monsieur Jean-Paul BANCHEREAU, résidant 44, rue Charles de Gaulle
49340 CHANTELOUP LES BOIS.

La dépense sera prélevée à l'article 6282 du Budget primitif 2023 et sera versée sur le même exercice.

IV – DELIBERATION POUR CONVENTION DE MUTUALISATION

En application de l'article L 5211-4-1 du CGCT, la présente convention a pour objet de confier à la commune de Chanteloup-les-Bois, et ce sur son territoire, l'entretien courant et la mise en œuvre d'interventions ponctuelles ou à caractère d'urgence en matière :

- de gestion des voiries communautaires,
- d'entretien des espaces verts des zones et des sites d'exploitation de l'assainissement ainsi que des sentiers pédestres d'intérêt communautaire
- d'assainissement, d'eaux pluviales, d'eau potable et d'espaces naturels sensibles.

Ainsi, il convient au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de certains services communaux au profit de l'Agglomération du Choletais, ainsi que les tarifs des prestations y afférent sur la mutualisation Voirie/Espaces verts/Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité, la convention de mise à disposition de certains services de la commune au profit de l'Agglomération du Choletais ci-jointe conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023
- autorise Mr le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer ladite convention

V – QUESTIONS DIVERSES

1– Chasse à courre

M. le Maire informe le conseil que M. Camille de ROUGE a demandé un rendez-vous avec le Maire pour échanger sur la problématique de la chasse à courre, suite à un article paru dans le flash. M. le Maire lui a répondu qu'il souhaite le rencontrer avec le conseiller municipal Valentin LOISEAU qui a évoqué le problème.
Une rencontre entre les 3 personnes va être programmée dans les prochains jours.

2– Conseil Municipal de Juin 2023 – Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales

M. Le Maire informe le conseil que la désignation des délégués du Conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales devront se faire impérativement le vendredi 9 juin 2023.
La séance du conseil municipal prévue initialement le 8 juin est décalée au lendemain le vendredi 9 juin 2023.

3– Cloches de l'Eglise
Le Maire avait demandé à l'entreprise GOUGEON de faire réactualiser le devis de fin 2021 et demandé un devis à 2 autres entreprises (Lussault et Bodet).
Lors de son passage pour effectuer un devis de réparation, l'entreprise BODET a réparé le moteur de la grosse cloche.

4 – Projet Grande Fontaine

- Compte-rendu de la rencontre avec Mme SALAUN du département de 49
  Présentation de son diagnostic au Maire et aux Adjoints. Il en ressort :
  - Continuer à travailler le projet en impliquant des habitants sur les thématiques :
    - théâtre de verdure
    - parcours de santé
  - Etudier l'intérêt d'une Assistance à la Maitrise d'Ouvrage
  - Point fort : la localisation et le cadre du site
- Réalisation de la clôture du Champ des Vignes vendredi 12 et lundi 15 mai 2023

5 – Itinérances– Corinne DUWATTEZ
- saison 2 : Rencontre le 6 mai 2023 du Collectif EDA pour le spectacle TROIS qui aura lieu le dimanche 28 mai 2023 à 11 h au stade et Pré de la Grande Fontaine
- saison 3 : 2023-2024 : *Baludik*. Définir une date peut-être en mai pour un lancement en même temps que la charbonnière

6 – Rencontre avec l'ATD de Beaupréau M. JONVAL 3/5/2023 avec le Maire et Patrice MERLET
Etude liaison douce (vélos) du bourg de Chanteloup à Cayenne : pas possible car voie trop étroite
- Proposition d'un aménagement du carrefour de la Vieille Prée RD 158 et RD 196
- Marquage simple au sol et installation d'un Stop en venant de la RD 158 route de Toutlemonde

Ecole St Jean Bosco

SCAN ME

Petite rétrospective des mois de mai et juin ☺

Le voyage se poursuit en Océanie…

Pour cette dernière période de l'année scolaire, les élèves de l'école ont déposé leurs valises en Océanie. Ils partent à la découverte de ce nouveau continent et de ses spécificités. Travail autour de l'art aborigène pour les grandes et des animaux marins pour les plus jeunes.

La sortie au zoo

Vendredi 9 juin, tous les élèves de l'école sont partis découvrir le zoo de Doué la Fontaine. Au programme : visite du parc, réalisation d'empreintes d'animaux pour les plus jeunes et travail sur la santé, l'identification et la surveillance des animaux pour les plus grands. Une journée riche en découverte pour clôturer cette année autour du monde.

Vendredi 16 juin de 16h30 à 18h, l'école a ouvert ses portes pour la fête des parents. Cette fête a été l'occasion, pour chaque enfant, d'offrir le joli cadeau qu'il a fabriqué ; mais c'est aussi l'occasion pour les familles de vivre un temps de partage et de rencontres. Merci à l'APEL pour le petit goûter offert.

Préparation de la kermesse

Depuis quelques jours, les 45 élèves de l'école chantent et dansent pour préparer leur kermesse. De la petite section au CM2, les chorégraphies et chants s'articulent autour du thème d'année : le voyage autour du monde.

L'APEL et la Commission Kermesse se mobilisent également, avec la contribution des familles de l'école pour que cette kermesse soit une réussite ! 😊

Petits et grands sont invités à venir vivre cette après-midi festive. Au programme : Défilé des élèves depuis l'école jusqu'à la MCL à 14h30 suivi du spectacle des enfants à 15h puis des stands de jeu à partir de 16h15. La journée se poursuivra avec le tirage de la tombola et le repas.

Retour sur le Feu de la Saint Jean, Tout Chanteloup Bouge, Bureau du comité

Feu de la Saint Jean

Le traditionnel feu de la Saint Jean qui s'est déroulé le samedi 27 mai 2023 au stade de la Grande Fontaine a permis à toutes les personnes présentes de passer un moment convivial au sein de la commune.

Le temps qui était de la partie a permis d'assurer un bon déroulement du programme rythmé par l'orchestre d'harmonie d'Yzernay suivi de l'allumage du brûlot ainsi que du feu d'artifice.

Le Comité souhaite remercier tous les bénévoles présents pour le montage et le démontage, la municipalité pour la mise à disposition du stade et le public présent pour l'ambiance et la bonne humeur qui ont régné tout au long de la fête.

L'année prochaine, le feu de la Saint Jean sera couplé avec la charbonnière afin d'organiser une semaine riche en animation rythmée par la fabrication du charbon de bois.

Tout Chanteloup bouge

Le prochain évènement organisé par le Comité des Fêtes au sein de la commune sera « Tout Chanteloup bouge » qui se déroulera le dimanche 10 septembre 2023 au stade de la Grande Fontaine.

Ce rassemblement ouvert à tous permettra de réaliser plusieurs parcours de randonnée, à pied ou à vélo tout en profitant du cadre de la forêt et de ses étangs.

Une restauration sera possible le midi, et pour ceux qui le désirent de multiples activités ludiques seront proposées tout au long de l'après-midi.

Bureau du comité

Suite au départ d'Anthony et Christophe Cesbron, le Comité a été intégré par quatre nouveaux membres qui sont :

Alban Gallard, Daniel de Sousa, Ghislain Hérondeau et Lucas Latour.

L'ancien bureau leur souhaite une bienvenue et une bonne intégration.

Le Comité des Fêtes de Chanteloup les Bois

Le Bar Associatif se met en 4

Le 21 mai dernier, c'était la 1ère édition ! Avec une météo radieuse nous avons pu installer les tables à l'extérieur pour accueillir les Cantelupiens du "Nord-Ouest" de la commune. Merci au comité des fêtes pour le prêt des mange debout.

Quel bonheur de se retrouver pour un moment convivial en toute simplicité !

Les participants ont pu découvrir ou redécouvrir l'ambiance d'un petit "bistrot" de village qui crée et favorise le lien social dans nos communes rurales.

Le 2ème rendez-vous est prévu le 25 juin pour la partie "Nord-Est". Nous reprendrons en septembre, (le 3 et le 24) pour les quartiers " Sud" de la commune.

Les bénévoles du bar passeront chez vous vous remettre vos invitations. Le bar est bien sûr ouvert tous les dimanches, n'hésitez pas à pousser la porte.

D'ici là, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Au nom de l'équipe de bénévoles, les responsables du bar :
Marc Chesnaye & Claudine Merlet

MATINEES D'EVEIL DE CHANTELOUP LES BOIS

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent, d'une assistante maternelle ou d'un grand parent.

Que propose-t-on ?

Chaque enfant profite d'un espace de jeux et d'activités où il peut rencontrer d'autres enfants, il fait ses premiers pas à son rythme vers la sociabilisation.

Les adultes l'accompagnent dans son développement et peuvent lui proposer différentes activités.

C'est aussi l'occasion de se rencontrer et d'échanger dans un climat convivial.

Nous avons aussi des matinées avec le Relais Petite Enfance Chloro'fil de Nuaillé environ une fois par mois.

Horaire et lieux ?

Les heures d'ouverture sont actuellement de 9h30 à 11h30 chaque mardi (sauf vacances scolaires et jours fériés) à la maison des associations route de Vezins à Chanteloup Les Bois. Pour les matinées avec le RPE, c'est le jeudi de 10h à11h30 au même endroit.

Tarif de l'adhésion ?

L'adhésion est de 5 euros pour l'année scolaire.

EVEIL SPORTIF

Envie pour la rentrée prochaine d'une activité dédiée aux enfants de 3 à 6 ans ? L'Eveil sportif de Chanteloup les Bois est l'idéal.

Le premier sport que l'enfant découvre en collectivité allie motricité, éveil, écoute et coordination, le tout encadré par une éducatrice sportive spécialisée.

Jeux de ballons, loup glacé, balle aux prisonnier, cerceaux raviront les tout-petits, dans une atmosphère détendue et bienveillante de 10 à 15 enfants maximum. Les cours sont donnés le mercredi soir (hors vacances scolaires) de 18h15 à 19h00 à la salle des fêtes de Chanteloup les Bois.

La cotisation est de 60 € pour 30 cours environ de septembre à juin.

Un cours d'essai gratuit est possible le 21, 28 juin 2023, 5 juillet 2023 ou courant septembre, pour cela hésiter pas à contacter Mlle VERRON Ophélie au 06.73.24.54.70 pour réserver votre session ou pour tout autre renseignement.

DANSE EN LIGNE

Nous venons de relancer les adhérents inscrits la saison dernière de manière à connaître leur décision de reprendre ou non la saison prochaine 2023/2024.
Les cours reprendraient fin septembre ou début octobre et seront, comme les précédentes saisons, le vendredi.

D'autre part, l'association « Le CERCLE », forte de nombreuses sections dont la danse en ligne qui existe depuis la saison 2016/2017 s'adresse à celles et ceux, jeunes ou moins jeunes qui seraient désireux de découvrir cette discipline.

Les cours, au nombre de 20, auraient lieu le vendredi soir.
Bien sûr nous pourrions nous rencontrer lors d'un cours découverte qui pourrait avoir lieu en septembre avant la prochaine saison qui débute généralement en octobre.

Les personnes intéressées pourront contacter les responsables :

- Jacky SAMSON : jpsamson@hotmail.fr
- Joël MERLET : merlet joel.chanteloup@wanadoo.fr

CLUB LA FORESTIERE

La date du repas de printemps n'a peut-être pas été judicieuse au vu du nombre d'inscrits. En effet, la veille du pont de l'ascension a sans doute eu une incidence, nous y veillerons la prochaine fois.

Le mercredi 14 juin, à la MCL, s'est déroulé l'après-midi jeux à l'initiative du CSI Chloro'fil de Nuaillé. Venue de différents clubs, une trentaine de personnes s'était rassemblée pour découvrir de nouveaux jeux.

Le lendemain jeudi 15 juin s'est tenu le pique-nique interclubs au cynodrome de Maulévrier. Nous étions quatorze adhérents.

Après l'apéritif offert par le club de Maulévrier, chacun(e) a pu à son gré prendre son pique-nique personnel ou un plateau repas commandé à l'avance. Nous avons pu déjeuner à l'ombre sous des chapiteaux avec tables et chaises installés par nos hôtes. Nous avons passé un agréable après-midi autour de jeux divers et variés.

Le prochain rassemblement sera le 5 juillet pour notre pique-nique à la MCL et/ou à l'extérieur sous les arbres tout proches pour ceux qui le désireront et si la météo s'y prête. En effet, ce sera le 5 juillet à 12h30.

Comme l'année passée, nous prévoyons un plateau repas.

.

ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES

Pré-nid frelons asiatiques (printemps – mars/juin)

A cette époque de l'année, les fondatrices de frelons asiatiques ont constitué un pré-nid gros comme une balle de tennis où une dizaine d'ouvrières sont déjà présentes.

Ces nids sont souvent à proximité de l'homme à une hauteur comprise en moyenne entre 2 et 5m. La destruction reste aisée et peu couteuse.

Regardez chez vous (boite aux lettres, grenier, rebords de toit, de fenêtre, cabanon de jardins, préaux, vérandas…)

Chacun doit participer et vérifier sur sa propriété.

N'hésitez pas à me contacter : Bernard Legeay 06 07 61 57 61

Déclaration de dégâts (agriculteurs et particuliers) :

Comme tous les ans, il est important de rappeler que la déclaration des dégâts infligés par les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) est primordiale, au même titre, les dégâts et nuisances causés par les étourneaux, les ragondins…

Pour cela une plateforme dématérialisée existe en Maine-et-Loire, simple et rapide : dégâts aux cultures, sur animaux et dégâts matériels. (ESOD49.fr).

Tordeuse verte du chêne :

Vous l'avez sans doute remarqué ? De nombreux arbres et notamment des chênes ont été quasi intégralement défoliés au printemps comme si toutes les feuilles étaient tombées. Il s'agit en l'occurrence d'une chenille très vorace qui consomme les jeunes feuilles de chênes au printemps : la tordeuse verte du chêne.

Actuellement au stade papillon, les dégâts sont faits. Les papillons apparaissent en juin et vivent en général une semaine. La tordeuse verte du chêne n'a qu'une génération par an. Le papillon mesure environ 1 cm et possède des ailes de couleur crème-verdâtre. Au début du printemps, courant mars, les jeunes chenilles migrent vers les bourgeons à peine ouverts pour s'y nourrir. Au cours de son dernier stade larvaire (mai) les chenilles sont très mobiles. En cas de dérangement, il est d'ailleurs possible de les voir pendu par un fil de soie.

INFO CHLORO'FIL

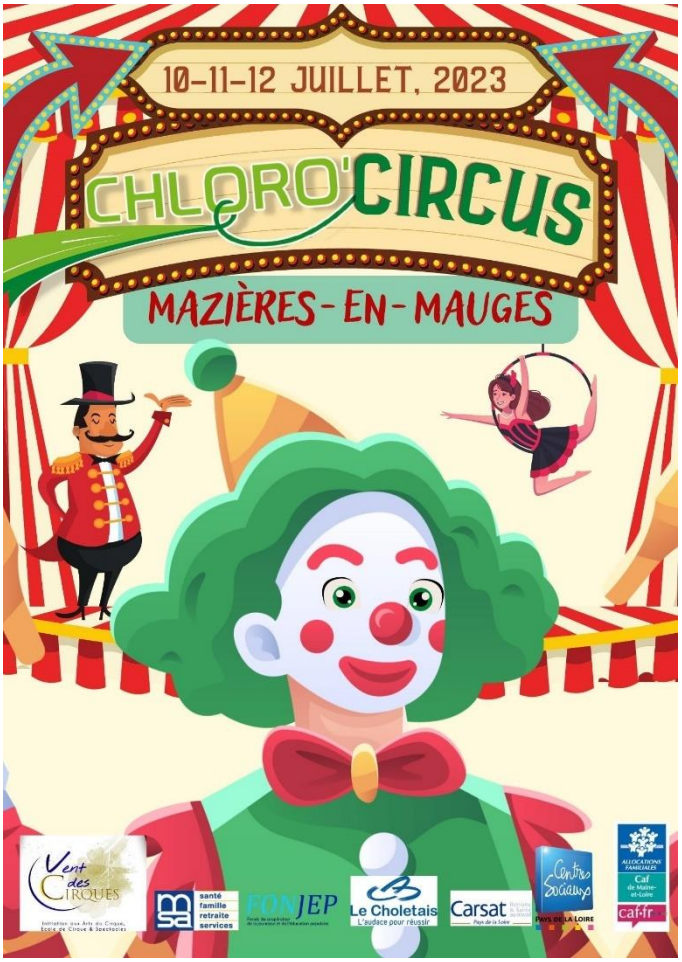

Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil

40 Bis rue de la Libération
49340 Nuaillé
02 41 55 93 41 accueil@csichlorofil.fr
https://csichlorofil.centres-sociaux.fr

Les aventures de Suzette
Ou la chronique du CLIC

Mois de juin

Depuis quelques jours le soleil s'est installé, et Suzette apprécie de se lever le matin avec un joli ciel bleu !
Mais la **chaleur** s'est également invitée ... Suzette s'adapte et reprend ses habitudes pour ne pas trop en souffrir, en appliquant les précieux conseils donnés par la coordinatrice du CLIC :
- volets mi-clos ou totalement fermés dès que la chaleur se fait sentir,
- sorties le matin ou le soir, quand les températures sont plus supportables,
- une bouteille d'eau à portée de main, pour ne pas oublier de s'hydrater,
- fréquentation illimitée des lieux climatisés,
- donner de ses nouvelles et en prendre auprès de ses amies et de sa famille...

Et bien sûr, rappeler à ces derniers quoi faire en cas de **fortes chaleurs**, Suzette n'hésitant pas à distribuer la plaquette d'information que la coordinatrice du CLIC IGEAC lui a laissé lors de sa dernière visite. **Suzette sait aussi qu'elle peut s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables de sa commune d'habitation**.

Mois de juillet

Pour cet été, Suzette a décidé de partir en croisière au départ de la Bretagne, afin de découvrir les magnifiques côtes bretonnes, la beauté des îles et presqu'îles. Son amie Hélène est également du voyage. Cette escapade de quelques jours leur permettra de profiter du soleil et de l'air marin, et d'élargir leur cercle de connaissances et d'amis, tout en dégustant des spécialités locales. Fidèle à ses habitudes, Suzette choisit de jolies cartes postales et les envoie à ses proches pour leur faire partager son voyage. Elle choisit la carte d'un superbe coucher de soleil qu'elle va envoyer aux coordinatrices du CLIC, car elle sait que le CLIC reste ouvert tout l'été, aux horaires habituels.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination),
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) **uniquement sur rendez-vous**
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00
- à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

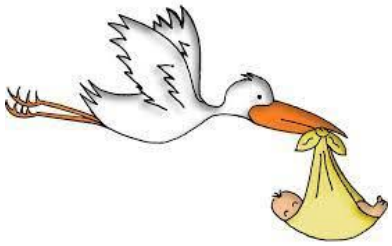

Naissances

Marty Guilloteau né le 24 avril 2023
Emy Chemineau née le 11 mai 2023
Julia Clair née le 20 mai 2023
Enola Selve née le 23 mai 2023

Mariage

Man Luu et Sylvie Gasnier le 24 juin 2023

Décès

Alain Margaux le 6 juin 2023

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE DU LUNDI 31 JUILLET AU VENDREDI 18 AOUT 2023 INCLUS

Horaires de la Mairie et de L'Agence Postale :
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h
Le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17 h 30
Mairie
1, route de Vezins
49340 CHANTELOUP LES BOIS
Tél 02 41 64 42 46
Email : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr

Mairie
1 route de Vezins – 49340 CHANTELOUP-LES-BOIS
☎ : 02.41.64.42.46
✉ : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr
Site : www.chantelouplesbois.fr

Le Choletais
L'audace pour réussir

AdC
Rue Saint Bonaventure
BP 62111
49300 CHOLET - ☎ : 02.44.09.25.00
✉ : contactagglo@choletagglomeration.fr

City Stade de la Grande Fontaine

Mise en place du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023